

pourrai remplir mon devoir avec plus de satisfaction pour les sauvages, et sans nuire au service public.

S'il arrivait que ma dépêche ne vous pût parvenir, je dois vous déclarer que le montant payé à la bande du Fort-Ellice a été de 531 piastres.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

MOLYNEUX ST. JOHN,

Agent des sauvages.

W. SPRAGGE, D. S. A. S.
Ottawa.

BUREAU DES SAUVAGES, WINNIPEG,

5 mars 1873.

MONSIEUR,—A l'égard encore de votre lettre du 8 du mois dernier dans laquelle vous me demandez " quelle somme il faudrait pour acheter une quantité limitée de grains de semence aux sauvages qui sont prêts à cultiver le sol pour l'entretien de leurs familles," j'ai l'honneur de vous informer qu'il n'est pas facile de répondre à cette question. Il ne m'est pas possible d'avoir des renseignements à ce sujet avant l'été, et alors je ne pourrai me fier à ce que m'en diront les sauvages. Si quelques-uns des principaux d'entre eux expriment le désir d'avoir du blé de semence, etc., pour la culture, tous leurs parents, sinon toute la tribu, diront qu'eux aussi sont pour cultiver. Ainsi, c'est là une affaire qu'il n'est pas plus aisée de déterminer que le don des animaux. Nous n'avons jamais compris que les sauvages déjà établis sur une terre, le chef excepté, devaient recevoir les choses qu'on donne à un sauvage pour lui faire partie d'une petite ferme — une charrue et une herse par exemple.—Mais les sauvages devenus chrétiens prétendent être traités comme les autres, sous ce rapport. Chaque homme sur cette réserve voudra du grain de semence, et quelques-uns s'en serviront peut-être pour un autre usage.

Je suggérerais au gouvernement de m'autoriser à en fournir aux personnes qui en ont véritablement besoin, dans une mesure et à des conditions qui assureraient que ce grain servirait réellement à ensemençer la terre. Ce sera alors au sauvage de me démontrer qu'il en a besoin, et non à moi de lui faire voir qu'il ne lui en faut pas.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

MOLYNEUX ST. JOHN,

Agent des sauvages.

L'Hon. JOSEPH HOWE,
Secrétaire d'Etat pour les provinces.